

Formulaire n° LR803- Extension de la restriction de responsabilité

(révisé le 25 janvier 2013)

LE PRÉSENT FORMULAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT S'IL INDIQUE « COUVERT » ET SELON LES MONTANTS DE GARANTIE ÉTABLIS DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

LE PRÉSENT FORMULAIRE EST ANNEXÉ ET DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LA POLICE D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES.

La présente assurance s'applique uniquement aux dommages corporels, aux dommages matériels, aux frais médicaux et aux préjudices personnels, s'ils sont assurés, découlant de la propriété, de l'entretien ou de l'utilisation des activités indiquées aux Conditions particulières de la police, ainsi que des activités nécessaires ou accessoires à celles-ci. Toutes les autres activités sont absolument exclues.

Sauf disposition contraire au présent formulaire, toutes les modalités et dispositions de la police ont pleine vigueur et effet.

SPECIEMENT